Communauté de Communes du **PONT DU GARD**



LE RISQUE FEU DE FORET



Quels sont les enjeux?

La forêt est multifonctionnelle. Elle participe à de nombreux enjeux que la Communauté de Communes du Pont du Gard porte au travers de sa politique de territoire. Cette forêt structure notamment les paysages, fait vivre une économie autour du bois et du tourisme, abrite une biodiversité variée et permet de lutter contre le réchauffement climatique.

26 % de forêt sur votre territoire (6 549 ha)

LE FEU EST UNE MENACE DIRECTE HUMAINE, ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE POUR VOTRE TERRITOIRE!

100 %
de votre territoire
concerné par le risque
incendie

26 489 habitants exposés

306 825 m³

de bois sur pied menacés

Pourquoi agir?



1 ha brulé = 10 000 € de dégâts occasionnés

Le risque incendie est très important dans notre département. Le Gard est un des départements les plus à risque de l'arc méditerranéen et cette tendance se renforce chaque année. En tant que structure intercommunale, vous n'avez pas pris la compétence DFCI, mais vous avez un rôle à jouer car la forêt fait partie du développement de votre territoire.

Si un incendie se développait sur votre territoire :

1 ha brulé = 46 t de CO₂ rejeté dans l'atmosphère

- Les paysages ne seraient plus les mêmes, cela impacterait potentiellement le tourisme et l'activité économique, sociale et forestière.
- Beaucoup d'infrastructures publiques seraient endommagées, ce qui occasionnerait une dépense importante pour votre collectivité.
- Plusieurs autres risques seraient amplifiés (inondations, embacles, glissements de terrains, etc.)

AGISSEZ MAINTENANT, AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD!

COMMUNES ET COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DU GARD

Quel est le risque sur la Communauté de Communes du Pont du Gard ?

En matière de feu de végétation, il existe 2 grands types d'incendie :

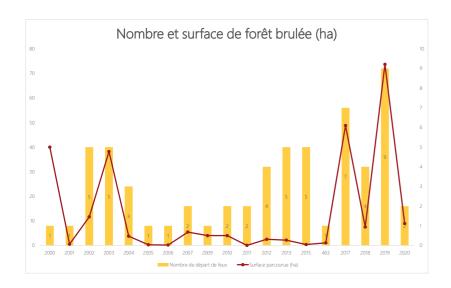
Les feux de forêts : feux situés dans les espaces forestiers ou à moins de 200 m des espaces forestiers.

Les AFERPU (Autres Feux de l'Espace Rural et Péri Urbain) : tous les autres feux de végétaux n'étant pas situés en forêt.

Le nombre total de feux (AFERPU et Feux de Forêts) sur une période de 20 ans, est globalement stable (2 987 feux sur la période), tout en restant à un niveau élevé (142 feux en moyenne par an).

Le nombre de feux de forêt est également constant.

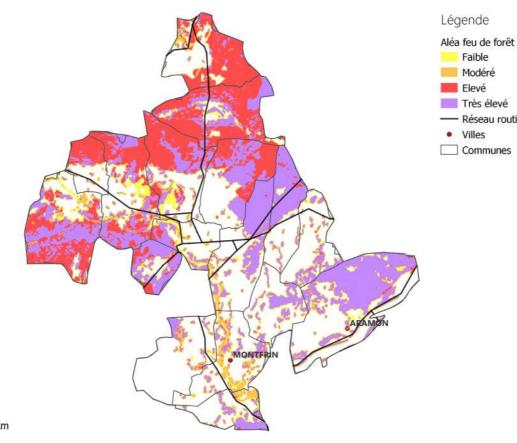
La surface de forêt brulée est en moyenne de 13 ha/an (248 ha/an dans le département) avec quelques feux de taille plus importante.



Un grand feu en 1979

avec 939 ha de forêt brûlée

1 départ de feu tous les 2,6 jours depuis 20 ans



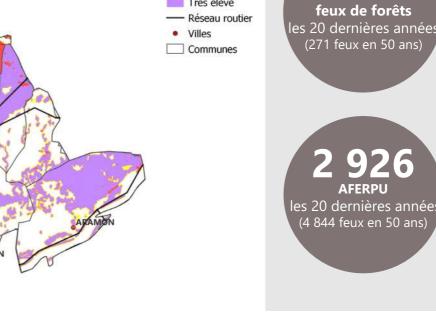
de la surface forestière du territoire brulé en 50 ans

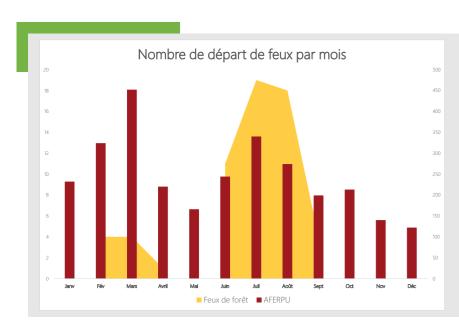
253 ha de forêt ont brulé les 20 dernières années (2 628 ha en 50 ans).

Votre territoire est boisé. Les autres feux de l'espace rural et périurbain sont donc courants. Ceux-ci peuvent dégénérer en atteignant des forêts et en prenant une ampleur très importante.

Il est important de communiquer sur l'interdiction de faire du feu. Le brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages est strictement interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Pour rappel, en forêt et à proximité des massifs forestiers, par arrêté préfectoral du 31/08/2012, tout emploi de feu est strictement interdit chaque année, entre le 15 juin et le 15 septembre.





Un risque présent toute l'année

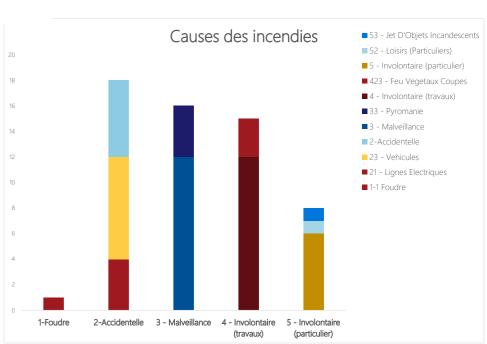
De manière générale, dans le Gard, les feux de forêts se déclarent majoritairement en période estivale. Sur votre territoire, quelques feux de forêts sont également présents en hiver.

Les feux péri-urbains sont également très présents en février et mars avec les périodes d'écobuages.

Près d'1 feu sur 2 est involontaire (40%)

1/3 des feux sont accidentels (31%)

1/4 des feux sont de la malveillance (27%)

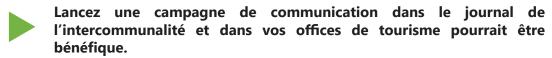




Comment agir?

Le nombre de feux de forêt est faible mais peut impacter de grandes surfaces La forêt est présente. Peu de feux se déclarent, mais certains peuvent bruler de grandes surfaces

Il faut inculquer la culture du risque et prévenir les négligences!





Le nombre de feux périurbain est important!

La spécificité du territoire est un grand nombre de feux péri-urbains. Plusieurs arrêtés encadrent déjà les feux. Il est important de les faire connaître et respecter.

Installez des panneaux et des affiches dans les secteurs les plus touristiques et les plus à risque.

L'encadrement et la mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire font partie des leviers d'action.

Intégrez les préconisations du Porter à Connaissance départemental sur le risque feu de forêt dans vos documents d'urbanisme et de planification. Evaluez le risque feu de forêt avant l'autorisation de nouveaux permis de construire.

L'imprudence représente presque 50% des feux Il est essentiel d'indiquer aux administrés que l'imprudence est responsable de près de la moitié des départs de feux.

Dans les périodes à risque, rappelez que les travaux doivent êtres proscrits suivant les horaires (arrêté préfectoral n° DDTM-SEF-2020-0071).

Le brûlage des végétaux est formellement interdit, sauf dérogation spéciale. La gestion des déchets est une compétence de l'intercommunalité et un enjeu pour limiter les combustibles à proximité des lieux de vie et d'activités.

Communiquez sur les horaires des déchetteries.

Proposez des solutions supplémentaires de stockage et de ramassage des déchets verts dans les périodes propices au débroussaillement.

CONTACTEZ-NOUS, NOUS AVONS DES SUPPORTS DE COMMUNICATION PRÊTS À L'EMPLOI!

Retrouvez tous nos outils dédiés aux élus sur notre site internet www.collectivitesforestieres-occitanie.org



L'ensemble de nos actions est rendu possible grâce aux nombreuses adhésions de communes, intercommunalités et départements de la région. Nous remercions les adhérents pour leur soutien, et appelons les autres collectivités à nous rejoindre afin de poursuivre nos actions à vos côtés.



CONTACTEZ-NOUS

Communes et Collectivités forestières du Gard

04.11.75.85.17

gard@communesforestieres.org www.collectivitesforestieres-occitanie.org Avec le soutien financier de :





